

Investissez dans un produit simple.

Droit au remboursement de votre capital et un rendement connu au préalable.

Vous recherchez un investissement :

- dans un produit simple qui, outre la certitude de récupérer votre capital investi à l'échéance finale (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur), vous offre aussi des intérêts,
- où le taux est fixé au moment de l'achat du bon de caisse et ne change plus par la suite.
- où vous pouvez choisir vous-même le type de bon de caisse et la durée qui vous conviennent le plus.

Mais

- vous ne pouvez pas profiter de hausses de taux éventuelles au cours de la durée de votre bon de caisse, vu que le taux est fixé au préalable pour toute la durée.
- votre capital investi est en principe bloqué jusqu'à l'échéance finale.

Description

Un bon de caisse est une obligation émise par une institution financière. L'institution financière reconnaît ainsi avoir reçu de votre part un montant déterminé et elle s'engage :

- à rembourser intégralement ce montant à l'échéance finale
- à verser des intérêts pour toute la durée du bon de caisse

Belfius :

- fixe la durée du bon de caisse entre 1 et 10 ans, de façon à ce que vous décidiez vous-même du laps de temps pendant lequel vous pouvez vous passer de votre argent
- fixe le taux d'intérêt à l'avance, en fonction de la durée du bon de caisse
- n'émet que des bons de caisse en euro

Types de bons de caisse

Il existe différentes sortes de bons de caisse. En voici les principales catégories :

- **le bon de caisse avec distribution des intérêts :**
 - la banque vous paie chaque année un coupon à une date fixe
 - le montant du coupon reste le même pendant toute la durée
 - la durée est libellée en années
- **le bon de caisse avec capitalisation des intérêts :**
 - il n'y a pas de coupon annuel, mais la banque garde les intérêts jusqu'à l'échéance finale
 - la banque vous paie des intérêts supplémentaires sur les intérêts (en jargon: capitalisation des intérêts)
 - à l'échéance finale, la banque vous rembourse le capital investi et tous les intérêts capitalisés.
- **le bon d'épargne à but :** une forme spécifique de bon de capitalisation :
 - qui est libellée en quinzaines et qui se situe chez Belfius entre 25 quinzaines (1 an et quinze jours) et 168 quinzaines (7 ans). Vous pouvez souscrire ce bon dans le cadre d'une formule d'épargne automatique dans des bons de caisse et sa durée dépendra de votre contrat (Contrat Ego ou Astera Junior).

Acheter

Vous pouvez acheter des bons de caisse à tout moment, mais vous devez investir au minimum 250 euros.

Remboursement du bon de caisse

À l'échéance finale, vous avez droit au remboursement de votre capital investi et des intérêts non encore perçus.

Frais

Frais d'entrée – Il n'y a aucuns frais d'entrée.

Droit de garde – La mise en dépôt auprès de Belfius Banque est exonérée du droit de garde. Des droits de garde peuvent par contre être imputés en cas de dépôt auprès d'autres institutions financières.

Frais récurrents liés au produit – Belfius Banque applique des frais récurrents pour la gestion et la distribution de ce produit. Ces frais sont déjà inclus dans le prix d'émission des bons de caisse. Le pourcentage de ces frais dépend de la durée du bon de caisse. Le pourcentage maximum pour une certaine durée est indiqué sous « Frais liés au produit » dans la simulation de coûts personnalisée que vous recevez avant souscription.

Frais en cas de vente avant l'échéance – Dans ce cas, les frais de rachat du bon de caisse dépendent de la durée restante du bon de caisse et des taux de refinancement applicables à ce moment, augmentés d'un taux de pénalité de 0,75%. Par ailleurs, un coût administratif de 6 EUR est également dû.

Fiscalité

Sur la base de la législation fiscale actuellement en vigueur, qui peut être sujette à modifications, les investisseurs privés soumis à l'impôt belge des personnes physiques sont soumis à un précompte mobilier libératoire de 30% sur les intérêts. En cas d'achat ou de vente d'un bon de caisse sur le marché secondaire, une taxe sur les opérations de Bourse (TOB) de 0,12% (max. 1300 EUR par opération) est due.

Risques



Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/approcheinvestissement.

Si vous envisagez d'investir dans un bon de caisse, sachez que les risques suivants y sont liés.

- **Un risque de crédit** : En cas de faillite ou de restructuration imposée par l'autorité de supervision compétente pour éviter une faillite de l'établissement financier, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son investissement ou peut se voir imposer une diminution / conversion en actions de capital (Bail-in) du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier au delà de 100.000 euros, montant qui tombe sous le mécanisme de protection des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce système de protection sur le site internet [Fonds de garantie et Fonds de protection](#) | (belgium.be).

- **Un risque de marché (fluctuation de la valeur du titre de créance) :** le cours du bon de caisse peut fluctuer en fonction, entre autres, des paramètres du marché, des taux d'intérêt, de la volatilité des marchés et de la santé financière de l'émetteur. Cela peut affecter la valeur du bon de caisse en cas de revente avant l'échéance prévue.
- **Un risque de liquidité :** le bon de caisse n'est pas coté en Bourse, ce qui rend peu probable la création d'un marché secondaire actif. Une baisse de la notation financière (credit rating) de Belfius Banque peut en affecter la liquidité. Le capital étant en principe bloqué jusque l'échéance, la banque n'est pas obligée de vous racheter le bon de caisse avant cette date. Si elle accepte, les frais de rachat du bon de caisse dépendent de la durée restante du bon de caisse et des taux de refinancement applicables à ce moment, augmentés d'un taux de pénalité de 0,75% et d'un coût administratif de 6 EUR, sans certitude de récupérer le capital initial.
- **Un risque d'inflation:** La hausse continue des prix pourrait faire perdre de la valeur à l'argent investi.

Vous trouverez de plus amples informations sur les divers risques sur [belfius.be/risques-produits d'investissement](https://belfius.be/risques-produits-dinvestissement).

Documents

Avant d'investir, nous vous invitons à prendre connaissance, en plus de cette fiche produit, du [prospectus de base](#) et suppléments éventuels (ces suppléments sont insérés à la fin du prospectus de base), [son résumé](#), ainsi que des [Final Terms](#) et de la [fiche d'information sur la Protection des Dépôts](#). L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut être considérée comme une recommandation d'investissement. En cas de publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit au bon de caisse pendant la quinzaine en cours ont le droit de résilier leur souscription pendant 2 jours ouvrables.

Service Plaintes

Si vous avez une plainte, vous pouvez l'adresser en première instance à votre agence, à votre conseiller financier ou au service Gestion des plaintes (numéro de colis 7908), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail: complaints@belfius.be.

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse ? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (numéro de colis 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.

Si vous ne trouvez pas immédiatement la solution auprès des services précités, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (ombudsfm.be).

Conditions en vigueur au 17-04-2024. Ce document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.

Éditeur responsable: Belfius Banque SA – Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles –
Tél. : 02 222 12 02
IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCC BE BB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
– FSMA n° 019649 A.

Comment investir ?

En ligne via Belfius Direct Net
ou sur rendez-vous en agence.

Une question ?

Nous nous ferons un plaisir de vous aider via Belfius Connect au 02 222 12 02
ou via le bouton 'Besoin d'aide ?' sur belfius.be.